

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-douzième session**

Bangkok, 15-19 mai 2016

Point 3 g) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales: développement social**Rapport du Comité du développement social
sur sa quatrième session****Note du secrétariat*****Résumé*

Le Comité du développement social a tenu sa quatrième session à Bangkok du 28 au 30 mars 2016. Il a examiné les principales tendances et questions touchant à la région en matière de développement social, en particulier dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Le Comité a recensé un certain nombre de domaines d'action prioritaires, notamment la lutte contre les inégalités croissantes, la réduction de la pauvreté et le renforcement de la protection sociale. Les hauts fonctionnaires réunis à cette occasion ont aussi reconnu l'importance de lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes, de mettre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au premier plan des priorités politiques ainsi que de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à « Faire du droit une réalité » pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique pour appuyer la participation pleine et effective des personnes handicapées. L'accent a été également mis sur la promotion et la protection des droits des personnes âgées, parallèlement au resserrement des liens entre migration internationale et développement par une gestion plus efficace des flux migratoires.

De plus, le Comité a demandé à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de continuer d'appuyer les États membres dans ces domaines, notamment en renforçant les capacités et le partage du savoir, en établissant des partenariats avec les parties prenantes, et en faisant office de grande plate-forme régionale pour développer la dimension sociale du développement durable.

La Commission souhaitera peut-être examiner les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention, telles qu'elles figurent dans le rapport du Comité, et fournir au secrétariat de nouvelles directives.

* E/ESCAP/72/L.1.

** La soumission tardive du présent document est due au fait que la quatrième session du Comité du développement social s'est achevée le 30 mars 2016.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention	2
Recommandations	2
II. Compte rendu des travaux	3
A. Examen des questions et problèmes de développement social en rapport avec les objectifs de développement durable	3
B. Examen du développement des capacités institutionnelles et de l'adoption de solutions innovantes en vue de renforcer la dimension sociale des objectifs de développement durable	5
C. Examen des tendances régionales relatives au passage de l'école à la vie active.	6
D. Examen de l'orientation future du sous-programme	8
E. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session	8
F. Questions diverses	8
G. Adoption du rapport	8
III. Organisation.....	8
A. Ouverture, durée et organisation de la session	8
B. Participation.....	8
C. Élection du Bureau	9
D. Ordre du jour	9
E. Manifestations parallèles	10
Annexe	
Liste des documents	11

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

Recommandations

1. En vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, le Comité du développement social souligne l'importance d'intégrer les trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement durable.

2. Le Comité indique un certain nombre de domaines d'action prioritaires, notamment la lutte contre les inégalités, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la protection sociale pour accroître la résilience socioéconomique, en s'attachant en particulier aux domaines suivants:

a) Lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes, notamment, entre autres moyens, en faisant en sorte que les connaissances et les compétences des jeunes répondent mieux aux besoins du marché du travail; en créant un plus grand nombre d'emplois décents; en développant les

programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels destinés aux jeunes; en cherchant à atteindre les groupes de jeunes non scolarisés et vulnérables; et en encourageant l'entrepreneuriat parmi les jeunes femmes et les jeunes hommes;

b) Mettre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au premier plan des priorités politiques, afin de renforcer la participation des femmes aux postes de direction et de décision dans tous les domaines de la société et d'améliorer les débouchés professionnels des femmes;

c) Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à « Faire du droit une réalité » pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique pour appuyer la participation pleine et effective des personnes handicapées;

d) Promouvoir et protéger les droits des personnes âgées et la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (2002) en tant que cadre d'action le plus pertinent en la matière;

e) Renforcer les interactions entre migration et développement, notamment par une gestion plus efficace des migrations.

3. Le Comité se félicite que le secrétariat projette de continuer d'appuyer les États membres dans les domaines précités, notamment en renforçant les capacités et le partage du savoir, en établissant des partenariats avec les parties prenantes, et en faisant office de plate-forme régionale pour développer la dimension sociale du développement durable.

II. Compte rendu des travaux

A. Examen des questions et problèmes de développement social en rapport avec les objectifs de développement durable

4. Le Comité était saisi du document intitulé « Défis dans la mise en œuvre de la dimension sociale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable » (E/ESCAP/CSD(4)/1).

5. Lors d'une présentation des objectifs de développement durable, l'attention du Comité a été appelée sur les questions essentielles que constituent la réduction des inégalités dans les pays et entre eux ainsi que les répercussions de l'évolution démographique.

6. Les représentants des membres suivants de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) ont fait des déclarations: Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Inde, Japon, Philippines et République de Corée.

7. Le Comité s'est félicité de l'excellente qualité des documents d'information présentés, qui mettaient en évidence les questions de développement social au regard du développement durable dans la région Asie-Pacifique. Le Comité s'est également félicité que les préparatifs de la session aient été effectués en temps voulu et de manière efficace, résultat qui devrait servir de modèle pour les autres réunions intergouvernementales convoquées par la CESAP.

8. Dans le cadre de l'examen des objectifs de développement mondiaux et de développement social, plusieurs délégations ont mentionné les progrès accomplis en matière de lutte contre la pauvreté et la faim, ainsi que dans les

domaines de la mortalité infantile et maternelle, de la parité des sexes et de la couverture de santé universelle. Concernant le passage de la période des objectifs du Millénaire pour le développement à celle des objectifs de développement durable, le Comité a recensé certains domaines d'action prioritaires, notamment la croissance inclusive, la réduction de la pauvreté et la résilience socioéconomique; la protection sociale universelle; l'égalité des sexes; la migration des travailleurs; le développement tenant compte de la question du handicap; la réduction des risques de catastrophe et la résilience face aux catastrophes. Le Comité a également signalé certaines questions de développement liées aux changements climatiques, au VIH et au sida, ainsi que l'importance de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données ventilées et à jour pour un suivi et un examen efficaces.

9. Lors de l'examen des moyens permettant de s'atteler aux questions de développement sociales prioritaires, et dans le contexte des plans de développement nationaux pluriannuels, le Comité a souligné l'importance des politiques et de la législation dans le cadre desquelles les trois dimensions – économique, sociale et environnementale – étaient intégrées, y compris celle de chercher à atteindre les groupes de personnes vulnérables. L'accent a été mis sur l'importance de l'appropriation et de l'exercice des responsabilités au niveau national concernant la mise en œuvre du Programme 2030 ainsi que sur celle des partenariats multipartites et de la coopération menée dans les domaines technique, technologique et financier.

10. Certaines délégations ont informé le Comité des mesures nécessaires pour promouvoir et protéger les droits des personnes âgées et ont mis l'accent sur l'importance du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement en tant que cadre d'action le plus pertinent en la matière.

11. Plusieurs délégations ont fourni des informations sur les politiques et programmes actuellement mis en œuvre afin de protéger les droits des personnes handicapées, et ont remercié le secrétariat pour l'appui précieux qu'il apportait aux États membres. Il a été indiqué que le prochain examen à mi-parcours de la Stratégie d'Incheon était l'occasion d'examiner les progrès accomplis quant à sa mise en œuvre.

12. Lors de l'examen des mesures essentielles à prendre en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, le Comité a souligné qu'il importait de placer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au cœur des politiques nationales, afin de renforcer les responsabilités et le pouvoir décisionnel des femmes dans tous les aspects de la société, de multiplier les possibilités économiques offertes aux femmes et d'améliorer l'accès des femmes et des filles à l'éducation et aux soins de santé.

13. Une délégation a souligné l'importance des systèmes de suivi des données et la nécessité de développer les capacités statistiques des États membres.

14. La délégation chinoise a salué les résultats obtenus au titre du programme de coopération entre la Chine et la CESAP dans le domaine de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, du vieillissement et du handicap; elle a indiqué que la Chine continuerait d'apporter un ferme soutien aux activités de la Commission relatives au développement social, en particulier s'agissant d'aider les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030.

15. La délégation russe a insisté sur l'importance de la question des mouvements migratoires internationaux, la Fédération de Russie étant l'un des principaux pays de destination de la région. Elle s'est félicitée des progrès accomplis dans le cadre d'un projet sur les mouvements migratoires internationaux bénéficiant du financement de la Fédération de Russie et a souligné que les rapports produits à ce titre présenteraient un intérêt pour les États membres.

16. La délégation japonaise a exprimé son appui aux personnes handicapées des pays de l'Asie et du Pacifique, mettant l'accent sur 20 années de coopération avec la CESAP dans ce domaine.

17. Des déclarations ont été faites par les représentants des organisations de la société civile.

B. Examen du développement des capacités institutionnelles et de l'adoption de solutions innovantes en vue de renforcer la dimension sociale des objectifs de développement durable

18. Le Comité était saisi du document intitulé « Solutions et modalités innovantes pour renforcer la dimension sociale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable » (E/ESCAP/CSD(4)/2).

19. Lors de la présentation du document susmentionné, le secrétariat a énuméré les principales modalités de mise en œuvre à l'échelon national de la dimension sociale du Programme 2030, plus précisément l'appropriation par les pays et la volonté politique, les capacités institutionnelles, la technologie, les partenariats, le financement et l'établissement de budgets ainsi que le suivi et l'évaluation.

20. Les représentants des États membres de la CESAP ci-après ont fait des déclarations: Australie, Bangladesh, Fédération de Russie, Fidji, Japon, Philippines, République de Corée et Sri Lanka.

21. Lors de l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030, le Comité a reconnu qu'il était essentiel de cibler les groupes de personnes vulnérables et de s'attacher à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes, à la réduction de la pauvreté et des disparités de revenu, à la prise en compte de la question du handicap, à la gestion des catastrophes naturelles et des crises humanitaires, et à la protection sociale pour tous.

22. Plusieurs délégations ont informé le Comité des principales modalités permettant de mettre en œuvre avec succès le Programme 2030, parmi lesquelles: le renforcement des partenariats et de la coopération entre diverses parties prenantes et dans divers secteurs, faisant intervenir les gouvernements, le système des Nations Unies, la société civile et le secteur privé; l'accroissement des ressources financières allouées au développement social équitable, notamment par le biais de politiques et programmes de redistribution; et l'amélioration des mécanismes permettant de lutter contre la corruption et de combler les insuffisances en matière de mise en œuvre des initiatives de développement. Le Comité a noté en outre l'importance d'un système des Nations Unies solide, ce qui impliquait, à l'échelle nationale, que la CESAP offre une plate-forme aux autres membres du Mécanisme de coordination régionale des Nations Unies en Asie et dans le Pacifique et travaille en étroite coopération avec eux.

23. Le Comité a indiqué les domaines dans lesquels le secrétariat serait bien placé pour aider les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030, notamment en nouant des partenariats avec les parties prenantes et en servant de plate-forme principale pour faciliter la coordination des activités de développement. Par ailleurs, il a été reconnu que la mise en valeur des compétences et le partage du savoir, ainsi que l'innovation technologique par le biais de la coopération Sud-Sud, étaient des domaines qui devaient faire l'objet d'un soutien plus important.

24. La délégation de la République de Corée a remercié le secrétariat de ses activités en faveur d'un projet sur la collecte de données sur le handicap en vue de la mise en œuvre efficace de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées et a invité les États membres à produire des données de référence fiables et comparables aux fins du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon.

25. Une délégation a posé une question sur la manière d'intégrer la dimension sociale du développement durable dans le projet de feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, qui serait examiné lors du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable devant se tenir à Bangkok du 3 au 5 avril 2016.

26. Une déclaration commune a été faite au nom des organisations de la société civile au titre du point 2 b) de l'ordre du jour.

27. Ont participé à la table ronde consacrée aux « moyens d'atteindre les personnes les plus défavorisées » M. Nilesh Prakash, Responsable de la planification économique du Ministère des finances (Fidji); M. Pradeep Yasaratne, Directeur des services sociaux du Département des services sociaux (Sri Lanka); M^{me} Yoriko Yasukawa, Directrice régionale du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP); et M^{me} Kate Lappin, Coordinatrice régionale du Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement. La table ronde était animée par M^{me} Jacqueline Paul, Spécialiste des questions sociales de la Division du développement social de la CESAP.

28. Les experts de la table ronde ont centré leur débat sur les personnes qui pouvaient être considérées comme les plus défavorisées, les raisons pour lesquelles ces dernières se trouvaient ainsi défavorisées et les moyens efficaces de les atteindre. La nécessité d'associer des méthodes classiques de définition et de mesure de l'exclusion – seuils nationaux de pauvreté, recensements et enquêtes sur les ménages notamment – à des mesures plus nuancées qui prennent en compte les multiples formes revêtues par les inégalités a été soulignée. Parmi les causes fréquentes d'exclusion qui ont été recensées, on peut notamment citer les inégalités en matière de pouvoir, de ressources, de droits humains et d'opportunités, outre les processus et décisions politiques qui perpétuaient l'exclusion. Une série de mesures visant à aider les personnes les plus défavorisées ont été proposées. Il s'agissait notamment de promouvoir la protection sociale, de favoriser la participation constructive de tous les acteurs de développement et de combiner de manière judicieuse des politiques s'adressant à tous et à certaines catégories.

C. Examen des tendances régionales relatives au passage de l'école à la vie active

29. Le Comité était saisi du document intitulé « Tendances régionales en matière d'éducation et d'emploi, notamment les difficultés découlant du passage de l'école à la vie active » (E/ESCAP/CSD(4)/3).

30. Lors de la présentation de ce document, le secrétariat a attiré l'attention sur les difficultés que rencontraient les jeunes de l'Asie et du Pacifique lorsqu'il s'agissait d'acquérir les compétences voulues et d'obtenir un emploi décent, compte tenu de la situation et des exigences des marchés du travail modernes. Il a également souligné que les pouvoirs publics devaient tenter de remédier à ces difficultés en mettant en place, entre autres, des politiques bien coordonnées dans le domaine macroéconomique et de l'emploi, et en créant des services publics d'aide à l'emploi ou en les renforçant, tels que des programmes de politique active du marché du travail. Pour faciliter cette démarche, le secrétariat avait créé la Boîte à outils de la CESAP pour les jeunes, ressource en ligne qui rassemblerait sous forme interactive des données d'expérience, des bonnes pratiques et des modules de formation visant à offrir aux responsables des politiques une plate-forme de connaissance complète pour élaborer des politiques de la jeunesse qui soient inclusives et adaptées.

31. Les représentants des membres de la CESAP ci-après ont fait des déclarations: Bangladesh, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Mongolie, Philippines et Sri Lanka.

32. S'agissant du passage de l'école à la vie active, le Comité a souligné qu'il était urgent de lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes, notamment en améliorant l'adéquation entre, d'une part, les connaissances et qualifications des jeunes et, d'autre part, les besoins du marché du travail, en créant un plus grand nombre d'emplois décents, en renforçant les programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels pour les jeunes, en ciblant les groupes de jeunes déscolarisés et vulnérables, et en promouvant l'entrepreneuriat des jeunes hommes et des jeunes femmes. La nécessité de tirer parti des outils modernes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication a également été soulignée. À cet égard, le Comité a félicité le secrétariat pour l'élaboration de la Boîte à outils pour les jeunes.

33. Une délégation a mentionné l'importance de disposer d'informations sur le marché du travail et d'un cadre de référence en matière de qualifications.

34. Les représentants des organisations de la société civile ont fait des déclarations.

35. Ont participé à la table ronde sur le thème « comment faciliter le passage de l'école à la vie active » M. Nielex Tupas, Directeur exécutif et Chef des opérations à la Commission nationale pour la jeunesse de Manille; M^{me} Khongorzul Chagnaadorj, Directrice de la Fédération mongole des jeunes (Mongolie); M. Santosh Mehrotra, Professeur d'économie à l'Université Jawaharlal Nehru (Inde); et M^{me} Sue Vize, Conseillère régionale en sciences sociales et humaines auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO, Bangkok). Cette table ronde a été animée par M. David Lamotte, Directeur régional adjoint du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

36. Les experts de la table ronde ont débattu des mesures indispensables permettant de passer effectivement de l'école à la vie active dans de bonnes conditions. Les mesures préconisées étaient notamment les suivantes: accroître le financement, la qualité et la participation du secteur privé dans la formation et l'enseignement professionnels afin d'améliorer l'adéquation entre, d'une part, les connaissances et qualifications des jeunes et, d'autre part, les besoins du marché du travail; proposer des programmes d'apprentissage et de stage aux

jeunes; assurer une participation multipartite et une coordination intersectorielle et fournir des services publics de l'emploi qui atteignent les jeunes des zones tant rurales qu'urbaines.

37. On a également relevé l'importance de prendre en considération la problématique hommes-femmes dans le cadre des programmes de formation et d'enseignement professionnels et techniques, notamment en offrant aux filles et aux jeunes femmes davantage de possibilités au-delà des secteurs traditionnels, en veillant à ce que les programmes de formation et d'enseignement professionnels et techniques donnent aux jeunes femmes et aux jeunes hommes les moyens d'acquérir des compétences généralistes et spécialisées, en encourageant l'entrepreneuriat des jeunes et en répondant aux besoins des jeunes déscolarisés.

D. Examen de l'orientation future du sous-programme

38. Le Comité a pris note de la présentation relative au cadre stratégique et au programme de travail pour la période 2018-2019.

E. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session

39. Le Comité n'a proposé aucun projet de résolution.

F. Questions diverses

40. Le Comité n'a examiné aucune autre question.

G. Adoption du rapport

41. Le Comité a adopté le rapport le 30 mars 2016, lequel sera soumis pour approbation à la Commission, à sa soixante-douzième session.

III. Organisation

A. Ouverture, durée et organisation de la session

42. Le Comité du développement social a tenu sa quatrième session à Bangkok du 28 au 30 mars 2016.

43. Ont prononcé des allocutions d'ouverture la Secrétaire exécutive de la CESAP; M. Adul Saengsingkaew, Ministre thaïlandais du développement social et de la sécurité humaine; et M. Santosh Mehrotra, Professeur d'économie à l'Université Jawaharlal Nehru (Inde).

B. Participation

44. Les représentants des membres de la CESAP ci-après ont participé à la session: Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kirghizistan, Mongolie, Pakistan, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Thaïlande, Turkménistan, Turquie et Tuvalu.

45. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session: Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

46. Étaient aussi représentés les institutions spécialisées des Nations Unies et les organismes apparentés suivants: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation internationale du Travail (OIT) et Organisation mondiale de la Santé (OMS).

47. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées: Organisation internationale pour les migrations et Secrétariat du Plan de Colombo.

48. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient présentes: ASEAN Youth Leaders Association; Alliance Asie-Pacifique pour la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation; Alliance Asie-Pacifique au service de la paix et du développement; Alliance internationale contre le VIH/sida; Asia Pacific Women with Disabilities United; Association de la jeunesse pour les Nations Unies au Népal; Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales (AIESEC); Centre Asie-Pacifique de développement pour les handicapés; Centre Asie-Pacifique de documentation et de recherche pour les femmes; Coalition Asie-Pacifique sur la santé sexuelle masculine; Comité indien des organisations de jeunesse; Conseil asiatique de la jeunesse; Fédération de la jeunesse mongole; Fédération internationale pour la planification familiale; Fondation pour la paix dans le monde; Forum Asie-Pacifique pour les femmes, le droit et le développement; Forum des migrants en Asie; Forum national des femmes handicapées; Institut pour la promotion de la jeunesse; Marie Stopes Myanmar; Mouvement fidjien de défense des droits de la femme; Réseau d'éducation des jeunes par les jeunes; et YouthLEAD.

49. Ont également participé à la session les représentants des autres entités suivantes: Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des êtres humains et la criminalité internationale s'y rapportant; et Université Jawaharlal Nehru.

C. Élection du Bureau

50. Le Comité a élu le Bureau suivant:

Président: M. Jesus Lorenzo Mateo (Philippines)

Vice-présidente: M^{me} Roksana Khan (Bangladesh)

Rapporteur: M. Saman Udawatta (Sri Lanka)

D. Ordre du jour

51. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session:

a) Déclarations liminaires;

- b) Élection du Bureau;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. Mise en œuvre des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique:
 - a) Examen des questions et problèmes de développement social en rapport avec les objectifs de développement durable;
 - b) Examen du développement des capacités institutionnelles et de l'adoption de solutions innovantes en vue de renforcer la dimension sociale des objectifs de développement durable.
 3. Examen des tendances régionales relatives au passage de l'école à la vie active.
 4. Examen de l'orientation future du sous-programme.
 5. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-douzième session.
 6. Questions diverses.
 7. Adoption du rapport du Comité sur sa quatrième session.
 8. Clôture de la session.

E. Manifestations parallèles

52. La publication intitulée *Switched On: Youth at the Heart of Sustainable Development in Asia and the Pacific* a été présentée officiellement le 28 mars 2016 par la Secrétaire exécutive de la CESAP; M^{me} Tomoko Nishimoto, Directrice générale adjointe et Directrice du Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique; et M^{me} Ploycarat Nana, membre du Groupe consultatif pour la jeunesse du Groupe de travail thématique sur la jeunesse du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique et du Groupe des Nations Unies pour le développement. Un message vidéo de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse a été diffusé à cette occasion. La présentation officielle de la publication a été animée par M. Marco Roncarati, Spécialiste des questions sociales de la CESAP.

53. Une manifestation parallèle sur le rôle de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable a été organisée par le secrétariat le 30 mars 2016, avec la participation des personnes suivantes: M^{me} Afrooz Kaviani Johnson, Consultante pour la protection de l'enfance du Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie de l'Est et le Pacifique; M. Christophe Lefranc, Conseiller technique sur les questions de population et de développement (recensement et données) du Bureau régional du FNUAP pour l'Asie et le Pacifique; M. Jonathan Marskell, Spécialiste de projet (enregistrement des faits d'état civil) du Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée; et M. Nicholas Oakeshott, Administrateur régional chargé de la protection (apatridie) du Bureau régional du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Cette manifestation parallèle a été animée par la Directrice de la Division de la statistique de la CESAP.

Annexe

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Titre du document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
<i>Distribution générale</i>		
E/ESCAP/CSD(4)/1	Défis dans la mise en œuvre de la dimension sociale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable	2 a)
E/ESCAP/CSD(4)/2	Solutions et modalités innovantes pour renforcer la dimension sociale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable	2 b)
E/ESCAP/CSD(4)/3	Tendances régionales en matière d'éducation et d'emploi, notamment les difficultés découlant du passage de l'école à la vie active	3
<i>Distribution limitée</i>		
E/ESCAP/CSD(4)/L.1	Ordre du jour provisoire annoté	1 c)
E/ESCAP/CSD(4)/L.2	Projet de rapport	7
<i>Documents de travail</i>		
E/ESCAP/CSD(4)/INF/1 (en anglais seulement)	Information for participants	
E/ESCAP/CSD(4)/INF/2 (en anglais seulement)	List of participants	
E/ESCAP/CSD(4)/INF/3 (en anglais seulement)	Tentative programme	